

- CRITÈRES DE MÉRITE -

Le Prix **Envol** pour les réalisations artistiques exceptionnelles et le Prix **Martin-Lavoie** pour l'excellence en promotion artistique ont pour but de récompenser un individu, un collectif ou un organisme artistique et culturel d'expression française œuvrant en Alberta.



Prix Envol

Le prix **Envol** est attribué selon les critères de mérite suivants :

1. La qualité de l'œuvre.
2. Le parcours artistique de l'artiste ou du collectif dans lequel le produit ou les œuvres se démarque et contribue à l'avancement des arts.
3. L'œuvre a un impact pour la vitalité et le rayonnement du milieu artistique francophone en Alberta et ailleurs.
4. L'originalité ou l'envergure d'une œuvre, d'un événement ou d'un projet de création qui a un impact ou des retombées importantes présentement.

Prix en promotion artistique *Martin-Lavoie*



Le prix en promotion artistique **Martin-Lavoie** est attribué selon les critères de mérite suivants :

1. L'ensemble du travail, la qualité de l'engagement, la contribution exceptionnelle à la promotion et l'avancement des arts dans toutes les formes d'expression.
2. L'originalité ou l'envergure d'un événement artistique ou culturel exceptionnel qui suscite un intérêt et un engouement marqués.
3. La valeur de l'investissement dans la prise de risque pour la réalisation du projet ou de l'événement artistique ou culturel.
4. La valeur de l'impact global du projet ou de l'événement dans la vitalité de sa discipline artistique ou dans le rayonnement de la francophonie albertaine.

PRIX D'EXCELLENCE DU RAFA 2017

Processus et procédures

A. LE PROCESSUS

1. Tout individu ou organisme d'expression française œuvrant dans la communauté artistique et culturelle albertaine peut être mis en candidature comme récipiendaire des Prix d'excellence du RAFA.
2. Toute candidature doit être soumise par un résident ou un organisme d'expression française de l'Alberta. Un récipiendaire potentiel peut soumettre sa propre candidature.
3. Une seule candidature pour l'un et l'autre des prix, ou encore pour les deux prix, peut être soumise par personne ou organisme.
4. Toute candidature doit répondre aux critères de mérite établis par le RAFA pour chacun des prix.
5. Le choix des deux (2) lauréats est soumis à un jury indépendant du RAFA.

B. LES PROCÉDURES

1. L'appel de soumission des candidatures est lancé auprès du public albertain. Nous invitons ce dernier à faire circuler l'appel de soumission auprès des francophones et francophiles de l'Alberta. La période de soumission **début le 17 avril et se termine le 2 mai 2017 à 16 h 30.** Toute candidature reçue après la fin du concours sera rejetée.
2. Toute personne qui souhaite soumettre une candidature doit remplir obligatoirement le formulaire de candidature. Le lien se retrouve sous la rubrique Coup d'œil : Appel de soumissions au Prix d'excellence du RAFA.
3. Trois candidatures par prix seront retenues et dévoilées par le jury à la fin mai afin de faire la promotion des finalistes.
4. Un candidat par prix sera choisi par le jury comme récipiendaire du Prix d'excellence. Les choix des récipiendaires sont gardés confidentiels jusqu'à la tenue de la soirée cocktail qui viendra ouvrir le Forum des arts et de la culture qui se déroulera le 8 juin 2017.
5. Le RAFA assure de promouvoir un profil concis, dynamique et équitable pour chacun des six candidats retenus. Les profils promotionnels sont affichés officiellement sur la page d'accueil du site web du RAFA et aussi à travers divers réseaux sociaux et médiatiques, en collaboration avec des partenaires francophones albertaines. Pour le plaisir et les besoins du public, les profils seront accompagnés de matériel d'appui, visuel ou sonore.
6. La remise officielle des prix d'excellence aura lieu le **jeudi 8 juin 2017.**